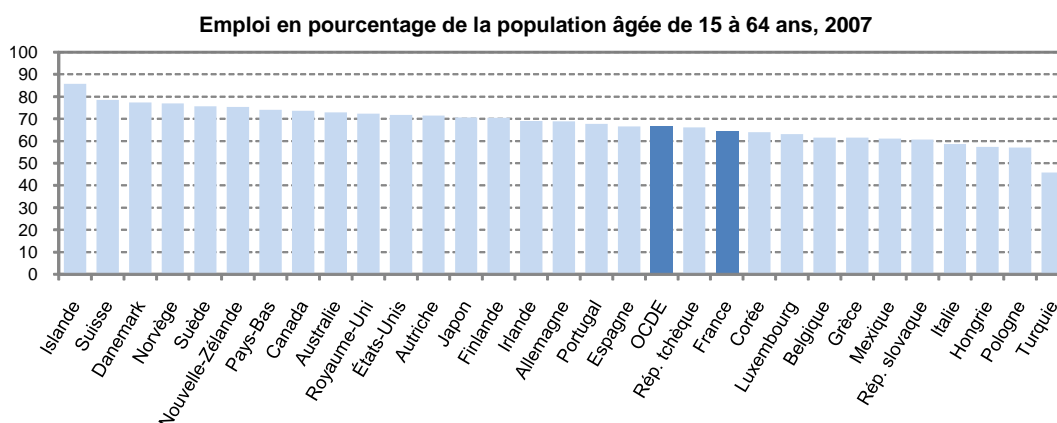


Perspectives de l'emploi 2008 – Comment la FRANCE se situe-t-elle ?

Les performances du marché du travail français se sont améliorées, mais l'écart vis-à-vis des pays les plus performants reste marqué. Les *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* montrent que le taux de chômage standardisé s'est réduit de un point de pourcentage en 2007, atteignant 8.3% à la fin de l'année. Cela reste toutefois supérieur de 1.3 point de pourcentage à la moyenne européenne (Europe des 15) et de 2.7 points plus élevé que la moyenne OCDE. Seulement 64.4% des personnes en âge de travailler occupent un emploi en France, contre plus de 70% dans les pays les plus performants de l'OCDE, comme le Canada, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni (voir graphique 1).

Graphique 1. Plus d'un tiers de la population en âge de travailler est sans emploi en France



Améliorer la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail reste une priorité. Les personnes d'âge très actif (25-54 ans) s'en sortent plutôt bien sur le marché du travail français : 82% d'entre elles occupent en effet un emploi, contre 77% en moyenne dans la zone OCDE. Mais seulement 38% des seniors (55-64 ans) travaillent, une proportion inférieure de 15.5 points de pourcentage à la moyenne OCDE. Et avec un taux de chômage de 20%, soit 1.5 fois plus élevé que la moyenne OCDE, la situation des jeunes (15-24) sur le marché du travail français reste préoccupante. Quelque soit le niveau d'éducation atteint, les jeunes semblent se heurter en France à d'importantes barrières à l'emploi.

L'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour les minorités ethniques. A titre d'exemple, les *Perspectives de l'emploi* notent que dans un certain nombre de grandes villes ayant récemment fait l'objet d'études spécifiques, les personnes portant un nom à consonance africaine attendent deux fois plus longtemps avant d'être convoquées à un entretien d'embauche que les personnes dont le *curriculum vitae* est en tous points identique mais portant un nom d'origine française.

La législation sur l'égalité de traitement est assez complète en France, mais la population semble mal informée. Seule la moitié de la population française déclare savoir que la discrimination à l'embauche, sur la base de l'origine ethnique, est illégale. Et s'ils devaient un jour être victimes de discrimination, seulement 29% des citoyens français reconnaissent avoir connaissance de leurs droits. Ce manque de connaissance est un frein important à l'application effective des dispositions légales. En effet, les lois ne s'appliquent pas d'elles-mêmes ; les victimes doivent les mobiliser en saisissant les tribunaux. Et pour ce faire, la population doit au minimum savoir que l'égalité de traitement est un droit. Les campagnes d'information et d'éducation conduites actuellement par la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) vont incontestablement dans le bon sens.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour pouvoir juger de son impact, la HALDE est dotée de pouvoirs étendus, devant lui permettre de jouer un rôle important dans la lutte contre la discrimination. Les

lois ne peuvent avoir un effet que si elles sont efficacement appliquées, et en la matière, les instances chargées des questions d'égalité peuvent jouer un rôle essentiel, note le rapport de l'OCDE. En particulier, il est important qu'elles soient dotées de pouvoirs d'investigation et puissent aider le plaignant à établir la preuve, ou un commencement de preuve, dans une affaire de discrimination, qu'elles puissent même s'autosaisir et être en mesure de sanctionner l'employeur lorsque des faits de discrimination sont constatés, et qu'elles proposent également des procédures de médiation. En activité depuis courant 2005, la HALDE est dotée de tous ces pouvoirs.

Les problèmes de santé mentale se sont quelque peu accentués au cours de la dernière décennie. La fréquence des maladies mentales, telles que rapportées par les personnes interrogées, a augmenté de près de 2% depuis 1992. Parallèlement, la part des personnes occupant un emploi et déclarant souffrir de problèmes de santé mentale liés au travail a également augmenté, bien que restant proche de la moyenne européenne. Les problèmes de cette nature tendent à être associés à des conditions de travail difficiles, telles que des horaires de travail longs et de la discrimination sur le lieu de travail. En France, certaines des conditions de travail pouvant avoir un impact sur la santé mentale se sont dégradées (intensité du travail, travail posté), mais d'autres se sont améliorées (discrimination sur le lieu de travail). Cela étant, les problèmes de santé mentale restent plus fréquents chez les personnes au chômage ou inactives, qui peuvent vivre difficilement ce type de situations, que chez les personnes occupant un emploi.

L'édition 2008 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* est disponible sur le site réservé aux journalistes, protégé par un **mot de passe**, ou sur demande auprès de la **Division des Relations Media**. Pour de plus amples informations, les journalistes sont priés de se mettre en rapport avec le chef de la Division d'analyse et de politique d'emploi, Stefano Scarpetta (tel: +33 1 45 24 19 88 ou e-mail: stefano.scarpetta@oecd.org) ou Anne Saint-Martin (tel: +33 1 45 24 85 90 ou e-mail: anne.saint-martin@oecd.org).